



Wallonie

Code du Développement Territorial  
Annexe n° 25

Ville de Châtelet



## URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur LAFINEUR Vincent**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue **Longue, 255** et cadastré **Bouffioux division 4 section B n° 44 B 2**

Le projet consiste en la **pose d'un enduit de ton blanc sur isolant en façade avant et sur le pignon** et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

- **Point 4.1.2. (p.50): « L'utilisation est limitée à un matériau dominant pour les élévations d'un même volume choisi dans la liste reprise ci-après: d'autres matériaux peuvent être utilisés comme éléments secondaires (moins de 10 % de la surface des élévations: par exemple soubassements, encadrements, corniches, etc.) ».**

***Après travaux, la façade avant et le pignon du volume principal seraient recouverts d'un enduit. La façade arrière, réalisée en briques de ton rouge brun, ne subirait aucune modification.***

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 7h00 à 13h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2022 au 30/08/2022 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 11 juillet 2022

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué,  
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH